



SYNDICAT CGT NICE METROPOLE CÔTE D'AZUR

33 Avenue Jean Médecin – 06000- Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405 promenade des Anglais
06202 Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52
syndicat.cgt@ville-nice.fr

Nice, le 26 janvier 2015

**Monsieur le Maire
Mairie de Nice
5 rue de l'Hôtel de Ville
06364 Nice Cedex 4**

Objet : préavis de grève

Monsieur le Maire,

Par un appel commun en date du 23 janvier dernier, la Coordination Syndicale Départementale CGT des agents territoriaux et la CGT-Educ'Action appellent l'ensemble des personnels de l'Education (enseignants, ATSEM, adjoints territoriaux en charge de l'entretien au de la restauration, animateurs territoriaux) à être en action et en grève le 3 février.

En effet, la CGT, contrairement aux lois et décrets précédents (Darcos, Peillon, Hamon), vise à une transformation ambitieuse du système éducatif, pour la réussite de tous les élèves.

Pour cela, il est nécessaire de créer plus d'emplois publics, de lutter contre la précarité, de revaloriser nos salaires, d'améliorer les conditions de travail, de développer la formation de tous les intervenants.

Il s'agit aussi de refonder puissamment l'éducation prioritaire et de réaliser une réelle réforme des rythmes scolaires.

Pour la CGT, cette modification des temps horaires ne répond en rien à la réelle nécessité d'une prise en compte des rythmes de l'enfant. Elle impacte aussi les personnels, aggravant le stress et la fatigue de nos collègues.

Par ailleurs, à la mairie de Nice, lors du CTP du 17 juillet dernier, nous avons actés que des discussions devaient être initiées dans le dernier trimestre 2014 sur le régime indemnitaire des agents des écoles. L'ensemble de l'assemblée reconnaissant son niveau relativement bas au vu des contraintes de travail.

Il avait été affirmé que la collectivité continuait à transformer les postes à temps non complet vers un temps complet alors qu'en même temps n'avons pas eu connaissance en CAP de

ces majorations d'heures. De même, certaines catégories de personnels devaient voir leur planning horaire révisé (gardienne logée...).

Or à ce jour, l'administration n'a pas démarrée de discussions sur l'ensemble de ces sujets.

Nous vous demandons de saisir vos services afin de respecter les engagements que vos représentants ont formulés dans les instances représentatives du personnel.

Pour toutes ces raisons nous déposons par la présente un préavis de grève pour les personnels de la Direction de l'Education et de la Jeunesse pour la journée du 03 février 2015.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

**Pour le syndicat CGT
Le secrétaire général**

Bernard LUCCHETTI

A handwritten signature in black ink, reading 'Lucchetti', written over a horizontal line. The signature is slanted upwards to the right.